



## 8 euros a payer pour recuperer compromis a la poste

Par **bas56700**, le **07/08/2012** à **02:41**

bonjour,

moi et ma compagne avons signé un compromis de vente vendredi 27 juillet.

nous sommes parti en vacance le mardi suivant et toujours pas de recommander dans la boîte au lettre.

nous sommes rentré dimanche et il y avait deux avis de passage.

en faite deux courrier en recommandé a aller chercher a la poste contre la somme de 8 euros chacun.

sommes nous obligés de payer et si oui pourquoi doit-on payer ?  
est-il normal que le notaire nous fassent payer?

si nous n'allons pas chercher les compromis que se passe t-il?

j'attends votre réponse avec impatiente.

cordialement